

CHARTRE D'OBJECTIFS POUR L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Réunis autour d'une ambition commune, nous, Communauté Urbaine de Lyon, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, avons engagé une coopération innovante et volontaire à l'échelle métropolitaine afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement et l'attractivité d'un territoire métropolitain.

L'agriculture périurbaine est une composante économique commune et majeure de ce territoire qui compte près de 2 millions d'habitants.

Elle regroupe environ 2 400 exploitations agricoles dont 1 000 professionnelles* et génère près de 3 500 emplois directs. Elle utilise 56 955 ha de surface agricole utile soit 35% du territoire.

L'agriculture périurbaine du pôle métropolitain est une agriculture très diversifiée, où toutes les filières sont présentes sur le territoire. De plus, le territoire est riche de nombreuses activités fermières : fromage, viande, charcuterie, fruits, légumes, miel, vin ...

Le pôle métropolitain jouit d'une implication importante des producteurs dans le développement des filières de commercialisation de proximité, tant par le nombre et la taille des marchés, que par le nombre de points de vente collectifs, d'AMAP, de systèmes de distribution de paniers, mais aussi par la vente directe sur les exploitations agricoles ou encore par la mobilisation des agriculteurs autour de plateformes de distribution.

L'agriculture périurbaine métropolitaine bénéficie :

- de la proximité d'un bassin de consommation important et structuré autour de nos quatre agglomérations et de leurs villes centre,
- de nombreuses entreprises agro-alimentaires de transformation (4^{ème} employeur du bassin métropolitain),
- d'une tradition gastronomique de renommée internationale,
- d'un réseau d'établissements de formation professionnelle, universitaire et de recherche et d'expérimentation.

* exploitation professionnelle : exploitation agricole qui dépasse une dimension économique minimale

Chacune des collectivités partenaires œuvre pour maintenir à l'intérieur de son périmètre du foncier à disposition de la profession agricole et préserver ainsi une activité agricole. Le choix partagé d'un développement multipolaire accorde à l'avenir une place importante aux espaces agricoles et naturels pour former un réseau structurant l'espace métropolitain.

Dans les documents d'urbanisme, l'agriculture est reconnue à part entière :

- le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise indique que « l'activité agricole est l'instrument primordial de valorisation de l'armature verte, en tant qu'activité économique participant directement au développement de l'agglomération notamment par ses fonctions nourricières. A ce titre, le SCOT en assure la viabilité en s'attachant à préserver des outils de production cohérents »,
- le SCOT Nord Isère parle de « traiter l'espace comme une richesse et une ressource à préserver »,
- le SCOT Rives du Rhône affiche la nécessité de « freiner la déprise agricole et favoriser les projets « verts » »,
- et le SCOT Sud Loire fixe « comme objectifs prioritaires de pérenniser les vocations économiques, spatiales, écologiques et paysagères des espaces agricoles et de valoriser ces derniers en privilégiant une agriculture respectueuse de l'environnement, en jouant, en outre, des atouts de la proximité ville campagne ».

Dans un contexte de pression urbaine forte, d'évolution macroéconomique de l'agriculture incertaine due tant aux crises structurelles nationales et internationales qu'à la modification de la politique agricole européenne, il apparaît nécessaire de se doter d'une véritable politique agricole métropolitaine qui nous permette de promouvoir une agriculture diversifiée et imbriquée dans nos territoires et de répondre aux enjeux :

- d'accès à une alimentation de qualité et de proximité au plus grand nombre,
- de visibilité à long terme sur le devenir de l'espace agricole,
- de coordination des actions opérationnelles dispersées sur nos territoires, afin de les amener à la hauteur des enjeux du maintien de l'agriculture et de conservation de l'espace agricole,
- de cohérence d'ensemble des actions multiples en faveur de la valorisation de la production locale, des circuits courts et de proximité à l'échelle du territoire du pôle métropolitain,
- de maintien et de soutien des filières longues au regard du poids économique de l'industrie agroalimentaire rhônalpine.

C'est pourquoi, en lien avec les actions menées par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les Départements, les Chambres d'agriculture, les SAFER et tous les organismes professionnels agricoles, nous nous engageons à mettre en œuvre, sur chacun de nos territoires et collectivement, un ensemble d'actions permettant d'accompagner la promotion et la structuration de l'agriculture de notre territoire autour de quatre thématiques :

- le développement économique de l'agriculture :
 - positionner l'agriculture comme une filière économique à part entière, regroupant diverses formes et structures d'entreprises,
 - encourager la connaissance et la reconnaissance de la richesse et de la diversité de la production et de l'économie agricole métropolitaine,
 - accompagner la valorisation de la variété des productions et des formes de transformation et de commercialisation,
 - assurer l'interface avec la formation, la recherche et l'innovation,

- le foncier agricole :
 - poursuivre et accentuer les efforts de pérennisation du foncier agricole à l'intérieur des territoires des collectivités,
 - accompagner l'accès au foncier notamment lors du renouvellement des chefs d'exploitation,
 - mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les opérations d'aménagement des collectivités en ayant une approche intégrée des questions d'aménagement local et de développement agricole,

- l'alimentation locale :
 - encourager le développement des pratiques de circuits de proximité de distribution des produits alimentaires frais et transformés,
 - accompagner les agriculteurs pour une valorisation locale encore plus importante de leur production permettant une rémunération durable,
 - favoriser le recours aux productions métropolitaines dans la restauration hors domicile, notamment dans les cantines scolaires,

- le paysage et l'environnement :
 - reconnaître le rôle de l'agriculture et de ses différentes filières dans la diversité des paysages des agglomérations, et dans la préservation de leurs armatures et trames vertes,
 - encourager une agriculture favorisant les pratiques agri-environnementales pour la préservation de la biodiversité et des ressources en eau,
 - favoriser la définition d'opérations d'aménagement local qui sachent coupler les besoins d'aménagement pour l'agriculture et les demandes sociétales en matière d'environnement et de cadre de vie.

à Lyon, le 10 février 2012,



Alain Cottalorda
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE



Christian Trouiller
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VIENNOIS



Gérard Collomb
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE LYON



Maurice Vincent
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE